



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/39
13 janvier 1987

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
Points 9 et 10 de l'ordre du jour provisoire

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE
OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

Note du Secrétariat

Le représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a demandé que soient distribués à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-troisième session les documents suivants de l'Assemblée générale.*

Sur le point 9

A/41/PV.42 : Allocution de S.A.R. Samdech Norodom Sihanouk, Président du Kampuchea démocratique, en date du 20 octobre 1986, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le point 25 de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea".

(Lettre datée du 29 décembre 1986 adressée au Centre pour les droits de l'homme)

A/41/225-S/17927 : Proposition du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sur le règlement politique du problème du Kampuchea, devenue la Charte nationale "pour le présent et le futur, après le retrait vietnamien du Kampuchea".

(Lettre datée du 15 décembre 1986 adressée au Centre pour les droits de l'homme).

* Textes disponibles au Secrétariat.

A/41/695-S/18390 : La poursuite de la vietnamisation au Kampuchea
(Lettre datée du 1er décembre 1986 adressée au Centre pour les droits de
l'homme).

A/41/803-S/18448 : Communiqué de presse, daté du 31 octobre 1986, du Haut
commandement militaire de l'armée nationale du Kampuchea démocratique
concernant l'envoi, en septembre et octobre 1986, de nouvelles troupes
vietnamiennes au Kampuchea.
(Lettre datée du 3 décembre adressée au Centre pour les droits de l'homme).

Sur le point 10

A/41/701-S/18394 : Tortures et violences exercées par les occupants
vietnamiens sur les prisonniers politiques et objecteurs de conscience au
Kampuchea.
(Lettre datée du 3 décembre 1986 adressée au Centre pour les droits de
l'homme).